

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PRIMERUS ACTIONS MONDE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : PRIMERUS ACTIONS MONDE
 Code ISIN : FR0013215514 - Part F
 LEI : 969500HYQ4FSPWGIAH30
 Initiateur du PRIIPS : FLORNOY FERRI
 Contact : www.flornoyferri.com ou appelez le +33 1 42 86 53 00 pour de plus amples informations.
 Autorité compétente : Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'information clés. FLORNOY FERRI est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2024.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP). OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

DURÉE

Le fonds a été créé le 16/12/2016 et agréé le 18/11/2016
 La durée de vie de ce produit est de 99 ans.
 La société de gestion peut en outre décider de la dissolution ou de sa fusion à son initiative.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions internationales

L'OPCVM PRIMERUS Actions Monde a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais, son indicateur de référence composite 80% MSCI World NR Euros + 20% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille aux marchés des actions internationales selon 3 stratégies :

- Thématiques d'investissement de long terme (eau, vieillissement, sécurité, digital.)
- Allocation géographique par pays ou zone visant à bénéficier des différences de cycles économiques
- Sélection d'OPC d'actions internationales ayant démontré sur le long terme un rendement / risque intéressant selon l'analyse de Flornoy Ferri. La sélection des gérants est réalisée sur la base de critères de performance, de savoir-faire spécifiques, de rendement/risque, de qualité de l'équipe de gestion, de lisibilité du processus de décision, etc.)

Sur la base de son scénario macro-économique, l'équipe de gestion établit la stratégie au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de l'actif net du Fonds en actions internationales de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de tous secteurs, dont :
- De 0% à 100 % maximum de l'actif net aux actions dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros) ;
- De 0% à 30 % maximum de l'actif net aux actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou en actions de petites capitalisations (dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- 60% maximum de l'actif net aux actions de pays émergents ;
- De 0% à 40% de l'actif du Fonds aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont :
- 15% maximum de l'actif en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs),
- 20% maximum de l'actif aux obligations convertibles
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro. Les principales devises auxquelles le fonds peut être exposé sont notamment le dollar américain, le yen, la roupie indienne, le dollar de Hong-Kong.

Le fonds peut être investi en :

- actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- Au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés jusqu'à 100% de l'actif net ou des titres intégrant des dérivés (dans la limite de 20% de l'actif du FCP pour les obligations convertibles et 10% pour les bons et droits de souscription), négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré utilisés à titre de couverture des risques d'action ou de change, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Part F : Réservée à une clientèle de grands comptes gérés sous mandats, sauf US Person ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie. PRIMERUS Actions Monde peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par FLORNOY FERRI. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans PRIMERUS Actions Monde dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également

de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.flornoyferri.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré avant 11h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **5 ans**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter de la valeur liquidative (mécanisme décrit dans le Prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité** : Dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs. Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des contrats à terme. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios (en euros et en %)		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 271 €	4 083 €
	Rendement annuel moyen	-67,29%	-16,40%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 493 €	7 395 €
	Rendement annuel moyen	-25,07%	-5,86%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 911 €	11 809 €
	Rendement annuel moyen	-0,89%	3,38%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 630 €	14 200 €
	Rendement annuel moyen	36,30%	7,26%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 17/11/2021 - 20/03/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/06/2014 - 14/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 04/11/2016 - 04/11/2021

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FLORNOY FERRI N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de FLORNOY FERRI. En cas de défaillance de FLORNOY FERRI, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	751 €	2 230 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,64%	3,86% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 3,4% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	215 €
Coûts de transaction	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	49 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce produit, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.flornoyferri.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante www.flornoyferri.com.

La responsabilité de FLORNOY FERRI n'est engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PRIMERUS ACTIONS MONDE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : PRIMERUS ACTIONS MONDE
 Code ISIN : FR0013215522 - Part I
 LEI : 969500HYQ4FSPWGIAH30
 Initiateur du PRIIPS : FLORNOY FERRI
 Contact : www.flornoyferri.com ou appelez le +33 1 42 86 53 00 pour de plus amples informations.
 Autorité compétente : Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'information clés. FLORNOY FERRI est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2024.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP). OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

DURÉE

Le fonds a été créé le 16/12/2016 et agréé le 18/11/2016
 La durée de vie de ce produit est de 99 ans.
 La société de gestion peut en outre décider de la dissolution ou de sa fusion à son initiative.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions internationales

L'OPCVM PRIMERUS Actions Monde a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais, son indicateur de référence composite 80% MSCI World NR Euros + 20% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille aux marchés des actions internationales selon 3 stratégies :

- Thématiques d'investissement de long terme (eau, vieillissement, sécurité, digital.)
- Allocation géographique par pays ou zone visant à bénéficier des différences de cycles économiques
- Sélection d'OPC d'actions internationales ayant démontré sur le long terme un rendement / risque intéressant selon l'analyse de Flornoy Ferri. La sélection des gérants est réalisée sur la base de critères de performance, de savoir-faire spécifiques, de rendement/risque, de qualité de l'équipe de gestion, de lisibilité du processus de décision, etc.)

Sur la base de son scénario macro-économique, l'équipe de gestion établit la stratégie au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de l'actif net du Fonds en actions internationales de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de tous secteurs, dont :
- De 0% à 100 % maximum de l'actif net aux actions dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros) ;
- De 0% à 30 % maximum de l'actif net aux actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou en actions de petites capitalisations (dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- 60% maximum de l'actif net aux actions de pays émergents ;
- De 0% à 40% de l'actif du Fonds aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont :
- 15% maximum de l'actif en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs),
- 20% maximum de l'actif aux obligations convertibles
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro. Les principales devises auxquelles le fonds peut être exposé sont notamment le dollar américain, le yen, la roupie indienne, le dollar de Hong-Kong.

Le fonds peut être investi en :

- actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- Au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés jusqu'à 100% de l'actif net ou des titres intégrants des dérivés (dans la limite de 20% de l'actif du FCP pour les obligations convertibles et 10% pour les bons et droits de souscription), négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré utilisés à titre de couverture des risques d'action ou de change, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Part I : Réservée aux Investisseurs institutionnels sauf US Person, ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie. PRIMERUS Actions Monde peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par FLORNOY FERRI. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans PRIMERUS Actions Monde dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre

ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis(y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

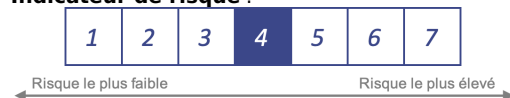
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.flornoyferri.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré avant 11h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **5 ans**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter de la valeur liquidative (mécanisme décrit dans le Prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité** : Dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs. Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des contrats à terme. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios (en euros et en %)		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 271 €	4 083 €
	Rendement annuel moyen	-67,29%	-16,40%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 478 €	7 375 €
	Rendement annuel moyen	-25,22%	-5,91%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 890 €	11 680 €
	Rendement annuel moyen	-1,10%	3,15%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 600 €	14 044 €
	Rendement annuel moyen	36,00%	7,03%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 17/11/2021 - 20/03/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/06/2014 - 14/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 04/11/2016 - 04/11/2021

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FLORNOY FERRI N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de FLORNOY FERRI. En cas de défaillance de FLORNOY FERRI, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	771 €	2 355 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,85%	4,08% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 3,2% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,36% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	236 €
Coûts de transaction	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	49 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce produit, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.flornoyferri.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante www.flornoyferri.com.

La responsabilité de FLORNOY FERRI n'est engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PRIMERUS ACTIONS MONDE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : PRIMERUS ACTIONS MONDE
 Code ISIN : FR0013215548 - Part R
 LEI : 969500HYQ4FSPWGIAH30
 Initiateur du PRIIPS : FLORNOY FERRI
 Contact : www.flornoyferri.com ou appelez le +33 1 42 86 53 00 pour de plus amples informations.
 Autorité compétente : Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'information clés. FLORNOY FERRI est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2024.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP). OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

DURÉE

Le fonds a été créé le 16/12/2016 et agréé le 18/11/2016
 La durée de vie de ce produit est de 99 ans.
 La société de gestion peut en outre décider de la dissolution ou de sa fusion à son initiative.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions internationales

L'OPCVM PRIMERUS Actions Monde a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais, son indicateur de référence composite 80% MSCI World NR Euros + 20% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille aux marchés des actions internationales selon 3 stratégies :

- Thématiques d'investissement de long terme (eau, vieillissement, sécurité, digital.)
- Allocation géographique par pays ou zone visant à bénéficier des différences de cycles économiques
- Sélection d'OPC d'actions internationales ayant démontré sur le long terme un rendement / risque intéressant selon l'analyse de Flornoy Ferri. La sélection des gérants est réalisée sur la base de critères de performance, de savoir-faire spécifiques, de rendement/risque, de qualité de l'équipe de gestion, de lisibilité du processus de décision, etc.)

Sur la base de son scénario macro-économique, l'équipe de gestion établit la stratégie au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de l'actif net du Fonds en actions internationales de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de tous secteurs, dont :
- De 0% à 100 % maximum de l'actif net aux actions dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros) ;
- De 0% à 30 % maximum de l'actif net aux actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou en actions de petites capitalisations (dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- 60% maximum de l'actif net aux actions de pays émergents ;
- De 0% à 40% de l'actif du Fonds aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont :
- 15% maximum de l'actif en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs),
- 20% maximum de l'actif aux obligations convertibles
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro. Les principales devises auxquelles le fonds peut être exposé sont notamment le dollar américain, le yen, la roupie indienne, le dollar de Hong-Kong.

Le fonds peut être investi en :

- actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- Au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés jusqu'à 100% de l'actif net ou des titres intégrants des dérivés (dans la limite de 20% de l'actif du FCP pour les obligations convertibles et 10% pour les bons et droits de souscription), négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré utilisés à titre de couverture des risques d'action ou de change, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Tous souscripteurs sauf US Person, ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/en Russie ou Biélorussie. PRIMERUS Actions Monde peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par FLORNOY FERRI.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans PRIMERUS Actions Monde dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer,

il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis(y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.flornoyferri.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré avant 11h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **5 ans**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter de la valeur liquidative (mécanisme décrit dans le Prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité** : Dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs. Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des contrats à terme. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios (en euros et en %)		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 271 €	4 082 €
	Rendement annuel moyen	-67,29%	-16,40%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 437 €	7 322 €
	Rendement annuel moyen	-25,63%	-6,04%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 836 €	11 369 €
	Rendement annuel moyen	-1,64%	2,60%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 527 €	13 670 €
	Rendement annuel moyen	35,27%	6,45%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 17/11/2021 - 20/03/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/06/2014 - 14/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 04/11/2016 - 04/11/2021

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FLORNOY FERRI N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de FLORNOY FERRI. En cas de défaillance de FLORNOY FERRI, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	823 €	2 678 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,40%	4,63% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 2,6% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	290 €
Coûts de transaction	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	50 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce produit, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris . Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.flornoyferri.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante www.flornoyferri.com.

La responsabilité de FLORNOY FERRI n'est engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PRIMERUS ACTIONS MONDE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : PRIMERUS ACTIONS MONDE
 Code ISIN : FR0014005FO3 - Part SR
 LEI : 969500HYQ4FSPWGIAH30
 Initiateur du PRIIPS : FLORNOY FERRI
 Contact : www.flornoyferri.com ou appelez le +33 1 42 86 53 00 pour de plus amples informations.
 Autorité compétente : Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de FLORNOY FERRI en ce qui concerne ce document d'information clés. FLORNOY FERRI est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2024.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP). OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

DURÉE

Le fonds a été créé le 16/12/2016 et agréé le 18/11/2016
 La durée de vie de ce produit est de 99 ans.
 La société de gestion peut en outre décider de la dissolution ou de sa fusion à son initiative.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions internationales

L'OPCVM PRIMERUS Actions Monde a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais, son indicateur de référence composite 80% MSCI World NR Euros + 20% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille aux marchés des actions internationales selon 3 stratégies :

- Thématiques d'investissement de long terme (eau, vieillissement, sécurité, digital.)
- Allocation géographique par pays ou zone visant à bénéficier des différences de cycles économiques
- Sélection d'OPC d'actions internationales ayant démontré sur le long terme un rendement / risque intéressant selon l'analyse de Flornoy Ferri. La sélection des gérants est réalisée sur la base de critères de performance, de savoir-faire spécifiques, de rendement/risque, de qualité de l'équipe de gestion, de lisibilité du processus de décision, etc.)

Sur la base de son scénario macro-économique, l'équipe de gestion établit la stratégie au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de l'actif net du Fonds en actions internationales de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de tous secteurs, dont :
- De 0% à 100 % maximum de l'actif net aux actions dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros) ;
- De 0% à 30 % maximum de l'actif net aux actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou en actions de petites capitalisations (dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- 60% maximum de l'actif net aux actions de pays émergents ;
- De 0% à 40% de l'actif du Fonds aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont :
- 15% maximum de l'actif en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs),
- 20% maximum de l'actif aux obligations convertibles
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro. Les principales devises auxquelles le fonds peut être exposé sont notamment le dollar américain, le yen, la roupie indienne, le dollar de Hong-Kong.

Le fonds peut être investi en :

- actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- Au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés jusqu'à 100% de l'actif net ou des titres intégrants des dérivés (dans la limite de 20% de l'actif du FCP pour les obligations convertibles et 10% pour les bons et droits de souscription), négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré utilisés à titre de couverture des risques d'action ou de change, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Part SR : Réservée aux assureurs, sauf US Person, ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie. PRIMERUS Actions Monde peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par Flornoy Ferri.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans PRIMERUS Actions Monde dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer,

il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

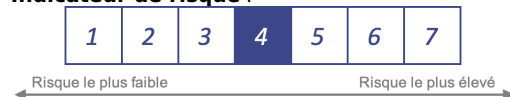
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.flornoyferri.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : FLORNOY FERRI - 87 - 89 avenue Kléber, 75116 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré avant 11h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **5 ans**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter de la valeur liquidative (mécanisme décrit dans le Prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité** : Dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs. Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des contrats à terme. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios (en euros et en %)		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 272 €	4 082 €
	Rendement annuel moyen	-67,28%	-16,41%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 363 €	7 377 €
	Rendement annuel moyen	-26,37%	-5,90%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 689 €	10 819 €
	Rendement annuel moyen	-3,11%	1,59%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 437 €	13 228 €
	Rendement annuel moyen	34,37%	5,75%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 17/11/2021 - 29/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 21/11/2014 - 21/11/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 04/11/2016 - 04/11/2021

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FLORNOY FERRI N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de FLORNOY FERRI. En cas de défaillance de FLORNOY FERRI, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	901 €	3 115 €
Incidence des coûts annuels (*)	9,22%	5,43% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,0% avant déduction des coûts et de 1,6% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	3,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	380 €
Coûts de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce produit, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

FLORNOY FERRI informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de FLORNOY FERRI - 87 – 89 avenue Kléber, 75116 Paris . Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.flornoyferri.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante www.flornoyferri.com.

La responsabilité de FLORNOY FERRI n'est engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

PROSPECTUS

OPCVM conforme
à la directive
2009/65/CE

PRIMERUS ACTIONS MONDE

PART – F – FR0013215514

PART – I – FR0013215522

PART – R – FR0013215548

PART – SR - FR0014005FO3

Société de gestion : FLORNOY FERRI

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

1° Dénomination

PRIMERUS Actions Monde

2° Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :

Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

3° Date de création et durée d'existence prévue :

Le Fonds a été agréé le 18/11/2016 et créé le 16/12/2016 pour une durée de 99 ans.

4° Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription
Part F FR0013215514	Capitalisation totale	Euro	Réservée Grands comptes GSM sauf US Person ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie	1.000.000 €	1 part à la première souscription puis 1/1000 ^{ème} de part
Part I FR0013215522	Capitalisation totale	Euro	Réservée Investisseurs institutionnels sauf US Person ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie	100.000 €	1 part à la première souscription puis 1/1000 ^{ème} de part
Part R FR0013215548	Capitalisation totale	Euro	Tous souscripteurs sauf US Person ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant /entité ou organisme établi/ en Russie ou Biélorussie	1.000 €	1 part à la première souscription puis 1/1000 ^{ème} de part
Part SR FR0014005FO3	Capitalisation totale	Euro	Réservée aux assureurs*	1.000 €	1 part à la première souscription puis 1/1000 ^{ème} de part

*A l'exception de la société de gestion qui pourra souscrire pour son compte.

6° Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

FLORNOY FERRI

87 - 89 avenue Kléber

75116 Paris

information@flornoyferri.com

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société : www.flornoyferri.com

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues au 01 42 86 53 00 aux horaires d'ouverture de la société de gestion ou à information@flornoyferri.com

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

II. ACTEURS

1° Société de gestion :

FLORNOY FERRI, Société par actions simplifiée dont le siège est situé 87 - 89 avenue Kléber - 75116 PARIS, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP 12000007 sous agrément général en date du 16 février 2012

2° Dépositaire et conservateur :

Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 PARIS Cedex 09.

a) Missions :

1. Garde des actifs
 - i. Conservation
 - ii. Tenue de registre des actifs
2. Contrôle de la régularité des décisions de l'OPC ou de sa société de gestion
3. Suivi des flux de liquidité
4. Tenue du passif par délégation
 - i. Centralisation des ordres de souscription et rachat de part/action
 - ii. Tenue du compte émission

Conflits d'intérêt potentiel : la politique en matière de conflits d'intérêts est disponible sur le site internet suivant : www.cic-marketsolutions.eu

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : CIC MARKET SOLUTIONS – Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

b) Déléataire des fonctions de garde : BFCM

La liste des délégataires et sous délégataires est disponible sur le site internet suivant : www.cic-marketsolutions.eu.

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : CIC MARKET SOLUTIONS – Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

c) Des informations actualisées seront mises à disposition des investisseurs sur demande formulée auprès de :
CIC MARKET SOLUTIONS – Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

3° Commissaire aux comptes :

Price Waterhouse Coopers (PWC) - Représenté par Frédéric Sellam
63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

4° Commercialisateurs :

FLORNOY FERRI, société par actions simplifiée dont le siège social est 87 - 89 avenue Kléber – 75116 Paris.

La liste des commercialisateurs peut ne pas être exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPC est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

5° Déléataire(s) pour la gestion administrative et comptable :

Déléataire de la gestion comptable :

Elle consiste principalement à assurer la gestion comptable du Fonds et le calcul des valeurs liquidatives.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6, Avenue de Provence – 75009 PARIS Cedex 09.

Déléataire de la gestion administrative :

Elle consiste principalement à assurer le suivi administratif et réglementaire du FCP.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6, Avenue de Provence – 75009 PARIS Cedex 09.

6° Centralisateur :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) en tant qu'établissement centralisateur des ordres de souscriptions/rachats par délégation de la Société de Gestion.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) est investi de la mission de gestion du passif du fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP.

Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

III.1. Caractéristiques Générales

1° Caractéristique des parts:

Codes ISIN :

Part F :FR0013215514

Part I :FR0013215522

Part R :FR0013215548

Part SR: FR0014005FO3

Nature du droit attaché à la catégorie de parts : Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

Inscription à un registre ou précision des modalités sur la tenue du passif : Toutes les parts sont au porteur. Il n'y a donc pas de tenue de registre. La tenue du passif du FCP et donc des droits individuels de chaque porteur est assurée par le dépositaire, à savoir :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

L'administration des parts est effectuée par EUROCLEAR France auprès de qui les opérations sur les parts sont admises.

Droits de vote : Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Forme des parts : Parts au porteur.

Décimalisation des parts : Les souscriptions et les rachats sont recevables en millièmes de parts.

Date de clôture : Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre de chaque année.

Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2017.

Indications sur le régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de la situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

III.2 Dispositions particulières

1° Classification :

ACTIONS INTERNATIONALES

OPC d'OPC : Au-delà de 20 % de l'actif net

2° Objectif de gestion :

L'OPCVM **PRIMERUS Actions Monde** a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais, son indicateur de référence composite 80% MSCI World NR + 20% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

3° Indicateur de référence :

80% MSCI World NR + 20% Ester capitalisé.

L'indice MSCI World TR est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis et l'Ester tient compte de la capitalisation des intérêts.

MSCI World en euro (dividendes réinvestis, code Reuters : dMIWO00000NEU code Bloomberg : MSDEWIN) : Il s'agit d'un indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. composé de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 23 pays développés. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com.

Ester (Euro Short Term Rate) : correspond au taux d'intérêt Interbancaire de référence du marché de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. L'Estr capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate swap) qui consiste à capitaliser l'Estr les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour (consultable sur <https://www.ecb.europa.eu/>). Ticker Bloomberg : ESTERON Index)

L'administrateur European Central Bank de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

4° Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille aux marchés des actions internationales selon 3 stratégies :

- Thématiques d'investissement de long terme (eau, vieillissement, sécurité, digital...) : les thématiques sont sélectionnées en fonction de l'appréciation de l'équipe de gestion de la pérennité de la croissance des thèmes identifiés, cette croissance ayant vocation à être durablement supérieure à celle de l'économie mondiale. Cette sélection s'opère à la suite d'études thématiques permettant d'identifier les éléments d'une croissance pérenne (croissance des volumes par l'accroissement de la population ciblée ou par le nombre d'application liées, innovation, barrières à l'entrée, prix...)
- Allocation géographique par pays ou zone visant à bénéficier des différences de cycles économiques : l'équipe de gestion définit une allocation en fonction de son analyse du contexte macro-économique élaborée lors de son comité de stratégie d'investissement mensuel ; le gérant fonde également ses choix par l'utilisation des indicateurs de cycle économique diffusés par l'OCDE.
- Sélection d'OPC d'actions internationales ayant démontré sur le long terme un rendement / risque intéressant selon l'analyse de **FLORNOY FERRI**. La sélection des gérants est réalisée sur la base de critères de performance, de savoir-faire spécifiques, de rendement/risque, de qualité de l'équipe de gestion, de lisibilité du processus de décision, etc.)

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de l'actif net du Fonds en actions internationales de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de tous secteurs, dont :
 - De 0% à 100 % maximum de l'actif net aux actions dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros);
 - De 0% à 30 % maximum de l'actif net aux actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) et en actions de petite capitalisation (dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- De 0% à 60% maximum de l'actif net aux actions de pays émergents ;
- De 0% à 40% de l'actif net du Fonds aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations) dont :
 - 15% maximum de l'actif en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs),
 - 20% maximum de l'actif aux obligations convertibles

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro. Les principales devises auxquelles le fonds peut être exposé sont notamment le dollar américain, le yen, la roupie indienne, le dollar de Honk-Kong.

2. Actifs (hors dérivés intégrés) :

L'OPCVM peut être investi en :

- **actions :**
L'OPCVM est investi sur tous les marchés réglementés ou organisés des actions de sociétés cotées de petites, moyennes et grandes capitalisations, de toutes les zones géographiques, y compris pays émergents, ainsi que tous les secteurs économiques.

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

L'OPCVM s'autorise à investir sur :

- des obligations de toute nature ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

- **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement :**

L'OPCVM peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM ou FIA serviront soit à réaliser l'objectif d'allocation d'actif, de performance et/ou permettront de gérer la trésorerie du Fonds (investissement en OPCVM ou FIA « monétaires » ou « monétaires court terme »).

Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par FLORNOY FERRI ou une société liée.

3. Les instruments dérivés :

a) **Nature des marchés d'interventions :**

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

b) **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

Risque action, risque de change.

c) **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille au risque action, risque de change. Ces opérations de couverture sont discrétionnaires et non systématiques.

d) **Nature des instruments utilisés :**

Le gérant utilise :

- des contrats futures sur indices ;
- des contrats futures sur devises ;
- des contrats de change à terme.

Le gérant n'utilisera pas les Total return Swaps.

Les indices utilisés respectent les critères de composition et de diversification exigés par le Code Monétaire et Financier en son article R214-22 relatif aux OPCVM agréés conformément à la Directive 2009/65/CE.

Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

e) **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée à titre de couverture uniquement

Ces contrats seront négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, de l'Union Européenne, de notation minimum BBB- ou équivalente par l'une des 3 plus grandes agences de notation internationale ou selon l'analyse de la société de gestion

La société de gestion utilise comme contrepartie la table sur dérivés du CIC market solutions.

4. Titres intégrant des dérivés

Les autres opérations portant sur les titres intégrant des dérivés sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif du FCP pour les obligations convertibles et 10% pour les bons et droits de souscription.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque action.

Nature des interventions :

Le gérant pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, sans recherche de surexposition globale de l'actif net.

Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des bons et droits de souscription dans la limite de 10% de l'actif net lorsque ce type d'instrument résultent d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles classiques, notées ou non sans pouvoir avoir recours

à des obligations convertibles en actions synthétiques dans la limite de 20% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat de titres à dérivés intégrés. Ils sont cotés sur les marchés réglementés.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Pour les BSA le gérant intègre ce type d'instruments lorsqu'ils résultent d'une attribution liée à un titre déjà détenu.

5. Dépôts :

Néant

6. Emprunts d'espèces :

Néant

7. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

8. Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

5° Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés

actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque d'investissement sur les marchés émergents : L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de liquidité : **Le fonds investit dans des actifs qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité et en particulier dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.**

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à impact des techniques financières telles que les produits dérivés (Instruments Financiers à Terme) : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») : Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de volatilité spécifique à la détention d'obligations convertibles : Il correspond aux variations de la valeur liquidative du fonds en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion. Ce risque se traduit par le fait que la performance du fonds peut être décorrélée des performances de marché et impliquer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité : Le Fonds est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance du Fonds. Dès lors, la valeur liquidative du Fonds peut baisser de manière décorrélée des marchés.

6° Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Profil type de l'investisseur : Le Fonds s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion dynamique en actions et acceptant un risque de fluctuation forte de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Souscripteurs concernés :

Part F : Réservée à une clientèle de grands comptes gérés sous mandats sauf « US Person », ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant en Russie ou en Biélorussie, entité ou organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Part I : Réservée à une clientèle d'investisseurs institutionnels sauf « US Person », ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant en Russie ou en Biélorussie, entité ou organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Part R : Tous souscripteurs sauf « US Person », ressortissant russe ou biélorusse, personne physique et/ou morale résidant en Russie ou en Biélorussie, entité ou organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Part SR : Réservée aux assureurs.

Compte tenu des dispositions du Règlement UE N° 833/2014 et du Règlement UE 2022/398 la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf

aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre

PRIMERUS Actions Monde peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par **FLORNOY FERRI**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans **PRIMERUS Actions Monde** dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

La souscription est prohibée à toutes les personnes physique ou morale figurant sur le registre national des gels des avoirs publiée par le direction Générale du trésor et consultable sur le lien <https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/>

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

7° Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année pour les parts F, I, R et SR.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

8°Caractéristiques des parts (devises de libellé, fractionnement, etc.) :

Les parts sont libellées en Euro et sont décimales en millièmes de parts.

Part F :

Valeur d'origine : 1 000 000 €

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part.

Montant minimum de la souscription ultérieure et de rachat : 1 millième de part.

Part I :

Valeur d'origine : 100 000 €

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part.

Montant minimum de la souscription ultérieure et de rachat : 1 millième de part.

Part R :

Valeur d'origine : 1 000 €

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part.

Montant minimum de la souscription ultérieure et de rachat : 1 millième de part.

Part SR :

Valeur d'origine : 1 000 €

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part.

Montant minimum de la souscription ultérieure et de rachat : 1 millième de part.

9° Modalités de souscription et de rachat :

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 6 Avenue de Provence, 75009 PARIS.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour par le dépositaire avant 11h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse jour J).

- Les ordres reçus avant 11h00, sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J).

- Les ordres reçus après 11h00, sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain calculée suivant les cours de clôture de Bourse du lendemain (J+1).

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié civil en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) ou les bourses de références sont ouvertes, la centralisation des souscriptions/rachats s'effectue le jour ouvré suivant.

En application de l'article L.214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

<i>J ouvrés</i>	<i>J ouvrés</i>	<i>- J : jour d'établissement de la VL</i>	<i>J+1 ouvrés</i>	<i>J+2 ouvrés</i>	<i>J+2 ouvrés</i>
<i>Centralisation avant [11h] des ordres de souscription¹</i>	<i>Centralisation avant [11h] des ordres de rachat¹</i>	<i>Exécution de l'ordre au plus tard en J</i>	<i>Publication de la valeur liquidative</i>	<i>Règlement des souscriptions</i>	<i>Règlement des rachats</i>

¹ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Quotidienne, chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de la Bourse.

Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré suivant la base des cours de clôture du jour (J).

Si le jour de calcul de valeur liquidative est un jour férié légal ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant, sur la base des cours de ce jour.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative ;

La valeur liquidative du fonds est disponible auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.FLORNOYFERRI.com

L'AMF permet également sur son site de connaître la valeur liquidative du FCP (www.amf-france.org).

Plafonnement des rachats :

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

10° Frais et Commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille, aux commercialisateurs, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème PART F	Taux Barème PART I	Taux Barème PART R	Taux barème PART SR
--	-----------------	-----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	5% maximum	5% maximum	5% maximum	5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	PART F 0. 75% TTC maximum	PART I 0. 96% TTC maximum	PART R 1. 50% TTC maximum	PART SR 2. 4% TTC maximum
2	Frais indirects maximum	Actif net	2% TTC maximum			
3	Prestataires percevant des commissions de mouvement					
	OPC : Dépositaire : 100% ACTIONS, obligations convertibles et BSA OBLIGATIONS Dépositaire : 100% TCN, billet de trésorerie Dépositaire 100% MARCHES A TERME : Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	De SGP et déposés chez CIC : 0€ France ou admis en Euroclear : 15€ Etranger : 40€ Off-shore : 150€			
			Actions warrants, obligations convertibles, droits : France, Belgique, pays-Bas : 0,03% TTC maximum avec un minimum de 5 € Autres Pays : 0.035% avec un minimum de 15€			
			Obligations : France : 0.10% avec un minimum de 10 € Etranger : 0.15% avec un minimum de 25€			
			Forfait : France : 25€ Etranger : 55€			
			MONEP - EUREX Futures 0.8 € /lot US CBT BOT \$: 2\$ /lot			
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Des frais de recherche peuvent être facturés à l'OPC.

Procédure de choix des intermédiaires :

Conformément à l'article 321-114 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, **FLORNOY FERRI** a mis en place une politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties. Les critères d'analyse sont divers et portent notamment sur le prix, le coût, la rapidité et la disponibilité de l'interlocuteur, la probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc...

L'objectif étant de vérifier que la politique d'exécution des négociateurs et des intermédiaires permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

La politique de sélection des intermédiaires de la société **FLORNOY FERRI** est disponible sur son site internet :

www.flornoyferri.com

Indications sur le régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM

dépend des dispositions fiscales applicables à la situation de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de la situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

1° Le rachat ou le remboursement des parts :

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en parts entières ou en parts décimalisées jusqu'en dix-millièmes de part, avec un minimum d'une part entière pour toute souscription.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) avant 11 heures 30 minutes auprès du dépositaire :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence

75452 Paris Cedex 09

Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, datée de J mais calculée à J+1 avec les cours de clôture de J (cours inconnus).

2° La diffusion des informations concernant le FCP :

a) Communication du prospectus, des derniers documents annuels et périodiques :

Le prospectus complet du fonds, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FLORNOY FERRI

87 - 89 avenue Kléber

75116 Paris

information@flornoyferri.com

Ces documents sont également disponibles sur le site de www.flornoyferri.com

Des explications supplémentaires peuvent être demandées au 01 42 86 53 00

b) Modalités de communication de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative est tenue à la disposition des porteurs de parts :

- o Aux horaires d'ouverture dans les locaux de la société de gestion au 01 42 86 53 00 ou information@flornoyferri.com
- o 24h/24h sur le site internet www.flornoyferri.com

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

c) -Mise à disposition de la documentation commerciale du Fonds

La documentation commerciale du fonds est mise à disposition des porteurs au siège social de FLORNOY FERRI :

87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris

Sur demande courriel à l'adresse suivante : information@flornoyferri.com

Ces documents sont également disponibles sur le site de www.flornoyferri.com

Des explications supplémentaires peuvent être demandées au 01 42 86 53 00

d) Information en cas de modification des modalités de fonctionnement du fonds

Les porteurs sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du fonds, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par tout autre moyen conformément à l'Instruction AMF du 25 janvier 2005.

e) Information disponible auprès de l'Autorité des marchés financiers :

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

f) Communication des éléments portant sur la composition des actifs de l'OPC à certains investisseurs professionnels

La société de gestion pourra, exclusivement pour les besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la directive 2009/138/CE (Solvabilité 2), transmettre des éléments portant sur la composition des actifs de l'OPC à certains investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers dans les conditions de l'article 321-97 du Règlement Général de l'AMF et dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

3° Critères ESG

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.flornoyferri.com et dans le rapport annuel.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, **FLORNOY FERRI** est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Le Fonds, ayant un indice de comparaison n'intégrant pas les risques en matière de durabilité dans sa méthodologie, celui-ci n'intègre pas les risques en matière de durabilité dans son processus d'investissement.

Le Fonds est classé article 6 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents ou produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents de ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été définies par l'UE comme "des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique". Les PAI sont donc les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'Environnement, le Social ou la Gouvernance (ESG).

Les PAI constituent une déclinaison pratique du principe "Do No Significant Harm" (DNSH). Ils visent à éviter les effets négatifs significatifs sur les objectifs environnementaux de la Taxonomie, comme ceux des investissements durables de la réglementation SFDR.

PRIMERUS ACTIONS MONDE ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1 (b) du SFDR, car les données permettant l'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de développement durable qui sont mises à disposition par les émetteurs sous-jacents du fonds ne sont pas homogènes.

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions des articles L 214-20 et R 214-9 à R 214-30 du Code Monétaire et Financier, les règles de composition de l'actif prévues par le Code Monétaire et Financier et les règles de dispersion des risques applicables à cet OPCVM doivent être respectées à tout moment. Si un dépassement de ces limites intervient indépendamment de la société de gestion ou à la suite de l'exercice d'un droit de souscription, la société de gestion aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts de l'OPCVM.

VI. RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

VII. REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

FLORNOY FERRI a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans **PRIMERUS ACTIONS MONDE**. Le fonds disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement sera identique pour toutes les catégories de parts du fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net de **PRIMERUS ACTIONS MONDE**.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par **FLORNOY FERRI** et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative de **PRIMERUS ACTIONS MONDE**, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

FLORNOY FERRI ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Ce chapitre a pour objet de préciser les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs établies par la Société de Gestion. Il détaille les règles d'évaluation et de comptabilisation de l'ensemble des actifs potentiellement éligibles.

COMPTABILISATION DES REVENUS :

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

METHODES DE VALORISATION :

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
américaines :	Places de cotation nord-américaines
:	Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines
:	Dernier cours de bourse du jour. En cas de non-cotation d'une

valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché.

Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM et FIA en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché. Valeur de marché retenue

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes : Les contrats à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours de bourse veille ou cours de compensation veille.

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse veille ou cours de compensation veille.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire. Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant.

Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Garanties données ou reçues :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les

transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

VIII. REMUNERATION

La société de gestion a mis en place une politique de rémunération adaptée à son organisation et à ses activités. Cette politique a pour objet d'encadrer les pratiques concernant les différentes rémunérations des salariés ayant un pouvoir décisionnaire, de contrôle ou de prise de risque. Cette politique de rémunération a été définie au regard de la stratégie économique, des objectifs, des valeurs et intérêts de la société de gestion **FLORNOY FERRI**, des OPCVM et de leurs actionnaires. L'objectif de cette politique est de ne pas encourager une prise de risque excessive en allant, notamment, à l'encontre du profil de risque des OPCVM gérés.

Par ailleurs, la société de gestion a mis en place les mesures adéquates en vue de prévenir les conflits d'intérêt. La politique de rémunération est adoptée et supervisée par le Conseil de Surveillance.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.flornoyferri.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

IX. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

FLORNOY FERRI dispose d'une politique d'engagement actionnarial.

Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion en cliquant sur le lien suivant

https://www.flornoyferri.com/wp-content/uploads/2023/06/IV-3_FLORNOY_Politique-dengagement-actionnarial-et-dexercice-des-droits-de-vote_230529.pdf

REGLEMENT

PRIMERUS ACTIONS MONDE

PART – F – FR0013215514

PART – I – FR0013215522

PART – R – FR0013215548

PART – SR - FR0014005FO3

Société de gestion : FLORNOY FERRI

TITRE I – PARTS ET ACTIFS

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif de l'OPCVM. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs de l'OPCVM proportionnel au nombre de parts possédées. La durée de l'OPCVM est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Les parts pourront être divisées, regroupées ou fractionnées, sur décision de la société de gestion en dixièmes, centièmes, millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

La société de gestion de portefeuille peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 – Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif de l'OPCVM devient inférieur à 300 000€ ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours, inférieur à ce montant, la société de gestion de portefeuille prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPC).

Article 3 – Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus. Les parts d'OPCVM peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur. Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées. Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation de l'OPCVM lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le dépositaire dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans l'OPCVM, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214 - 8 -7 du Code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué. L'OPCVM peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L.214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant

maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du FIA ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

Article 4 – Calcul de la VL

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

TITRE II – FONCTIONNEMENT DU FONDS

Article 5 – La société de gestion

La gestion de l'OPCVM est assurée par la société de gestion de portefeuille conformément à l'orientation définie pour l'OPCVM. La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPCVM.

Article 5 bis – Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPCVM ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

Article 6 – Dépositaire

Le Dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion de portefeuille. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des marchés financiers.

Article 7 – Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par l'organe de direction de la société de gestion de portefeuille. Il certifie la régularité et la sincérité des comptes. Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- 1) A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- 2) A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- 3) A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.

Il contrôle l'exactitude de la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion de portefeuille au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires. Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 – Les comptes et le rapport de gestion

À la clôture de chaque exercice, la société de gestion de portefeuille établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion de l'OPCVM pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion de portefeuille établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs de l'OPC.

La société de gestion de portefeuille tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion de portefeuille.

TITRE III – MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTIBUABLES

Article 9 – Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

- Capitalisation :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

TITRE IV – FUSION – SCISSION – DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 10 – Fusion - Scission

La société de gestion de portefeuille peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans l'OPCVM à un autre OPCVM, soit scinder l'OPCVM en deux ou plusieurs autres OPCVM.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 – Dissolution – prorogation

Si les actifs de l'OPCVM demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion de portefeuille en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution de l'OPCVM.

La société de gestion de portefeuille peut dissoudre par anticipation l'OPCVM ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion de portefeuille procède également à la dissolution de l'OPCVM en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée de l'OPCVM, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion de portefeuille informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un OPCVM peut être décidée par la société de gestion de portefeuille en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour l'OPCVM et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution la société de gestion de portefeuille assume les fonctions de liquidateur ; à défaut le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE V – CONTESTATION

Article 13 – Compétence – Election de domicile

Toutes contestations relatives à l'OPCVM qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion de portefeuille ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.